

From: [Point Focal Convention d'Espoo - CGDD/SEI/IDDDPP1 emis par FRITSCH Corinne \(Adjointe Chef de Bureau\) - CGDD/SEI/IDDDPP1](#)

To: [Norfolk Boreas; Hannah Pratt](#)

Cc: [BOUVIER Laurent \(Directeur adjoint\) - DPMA; "DDTM 59 \(Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord\)"; "DDTM 62 \(Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais\)"; DREAL Hauts-de-France/Direction; "GATTO Stéphane \(adjoint au directeur\) - DIRM MEMN/Direction"; GOURIO Yann - DREAL Hauts-de-France/Direction; HENNEBERT Melanie - DDTM 62/Direction; HOULLIER Lionel \(Directeur Adjoint DMLNI\) - DDTM 59/Direction; HUET Pierrick \(Directeur Adjoint\) - DDTM 59/Direction; LABIT Julien - DREAL Hauts-de-France/Direction; LEVEQUE Sophie - DDTM 62/Direction; "MAYOR Virginie \(chargée d'études environnement - activités maritimes\) - DIRM MEMN/MICO"; MOTYKA Vincent - DREAL Hauts-de-France/Direction; "ELY Alexandre \(directeur adjoint responsable de la division sécurité maritime\) - DIRM MEMN/Direction"; anne.launay@nord.gouv.fr; balf - DIRM MEMN/Direction; brigitte.despinoy@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr; celine.clement@intradef.gouv.fr; christian.delannoy@nord.gouv.fr; delphine.lemaire@hauts-de-france.gouv.fr; dominique.kirzewski@pas-de-calais.gouv.fr; hugues.valenton@hauts-de-france.gouv.fr; jean.harras@nord.gouv.fr; mico.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr; prefecture@nord.gouv.fr; prefecture@pas-de-calais.gouv.fr; richard.duchet@intradef.gouv.fr; sec.aem@premar-manche.gouv.fr; serge.bouffange@hauts-de-france.gouv.fr; sgar@hauts-de-france.gouv.fr; stephanie.goczkowski@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr; sylvain.traversa@intradef.gouv.fr; sylvie.lucidarme@nord.gouv.fr; tanneguy.roche@intradef.gouv.fr; secretariat-sgar@hauts-de-france.gouv.fr; CATOT David - CGDD/SEI/IDDDPP1; "FACON Marie-Francoise \(Chef de bureau\) - CGDD/SEI/IDDDPP1"; GARREAU Michel \(Conseiller\) - CGDD; RODRIGUES Benoit - CGDD/SEI/IDDDPP1; ROGIER Philippe \(Sous-directeur\) - CGDD/SEI/IDDDPP1; "TALIERE Sophie \(Conseillère auprès du Commissaire général au développement durable\) - CGDD"; FRITSCH Corinne - CGDD/SEI/IDDDPP1; michael.chouraki@diplomatie.gouv.fr](#)

Subject: Re: Notification Convention d'Espoo - Norfolk Boreas Offshore Wind Farm transboundary notification

Date: 30 August 2017 16:04:50

Dear Mrs Pratt,

After having seized the competent local authorities and the services of the Ministry, I can confirm you that France wishes to participate to this consultation concerning the Norfolk Boreas Offshore Wind Farm.

Kind regards,

Corinne Fritsch

Chargée de mission juridique évaluation environnementale, sport et tourisme
M.E.T.S - Ministère de la transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
Bureau de l'évaluation environnementale
Tél : 01.40.81.85.38
E-mail : corinne.fritsch@developpement-durable.gouv.fr

Nouvelle adresse pour les courriels relatifs à la Convention d'Espoo et au Protocole de Kiev : point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr

Le 01/08/2017 11:35, Point Focal Convention d'Espoo - CGDD/SEI/IDDDPP1 emis par FRITSCH Corinne - CGDD/SEI/IDDDPP1 a écrit :

Bonjour,

Par mail du 21 juillet 2017, le Planning Inspectorate britannique a saisi le Commissariat général au développement durable (CGDD), point focal de la Convention d'Espoo, d'une demande de consultation relative au projet de ferme d'éoliennes offshore "**Norfolk Boreas Offshore Wind Farm**" situé à 72 km au large de Norfolk, en Angleterre. Il est également situé à proximité des projets sur lesquels nous avons été consultés ces derniers mois : « Norfolk Vanguard Offshore Wind Farm », « Hornsea Project Three Offshore Windfarm » et « Thanet Extension Offshore Wind Farm ».

Ce projet comprend une centrale hydroélectrique offshore de 257 éoliennes d'une capacité de production allant jusqu'à 1 800 MW. Six plates-formes de sous-stations offshore complètent ce projet. Il est prévu que des câbles d'exportation exportent l'électricité produite vers une

nouvelle sous-station, à proximité de la sous-station nationale Necton 400kV, à environ 50 km ouest-sud-ouest. Ce projet est conçu pour partager l'infrastructure terrestre avec le projet **Norfolk Vanguard** (pour lequel une demande distincte a été faite). Il est ainsi proposé que le projet Norfolk Vanguard soit approuvé en premier. Ceci permettrait la construction d'une infrastructure de transport (cf courrier joint) qui pourrait être également utilisé dans le cadre du projet Norfolk Boreas. Pour autant, dans l'hypothèse où le projet de Norfolk Vanguard ne serait pas autorisé ou construit, ce projet comprend les éléments nécessaires afin de disposer d'un dossier comprenant l'ensemble des éléments nécessaires. Pour mémoire, suite à la notification du 11 février 2017 du projet "Norfolk Vanguard Offshore Wind Farm" par le Planning Inspectorate et la consultation auprès de vos services en date du 27 février 2017, les autorités françaises ont demandé à participer à cette procédure.

Vous trouverez une description plus précise du projet (notamment le rapport environnemental) dans le courrier explicatif joint et sur le site : <https://infrastructure.planninginspectorate.gov.uk/projects/eastern/norfolk-boreas/?ipcsection=docs>

Les autorités britanniques considèrent que ce projet est susceptible d'avoir des incidences environnementales en France et invitent donc les autorités françaises à participer au processus de consultation.

La consultation relative à ce projet s'effectue en deux étapes :

- 1) la première, constituée par le mail et le courrier joint, vous permet d'être informé de l'existence et du contenu du projet. Elle a également pour objectif de faire savoir aux autorités britanniques si les autorités françaises souhaitent participer à la procédure ou non, ou simplement être informées du déroulement de celle-ci,
- 2) la seconde ne s'appliquera que dans l'hypothèse où les autorités françaises souhaiteront participer à la procédure de consultation transfrontière. Dans ce cas, nous serons consultés sur le projet, notamment sur l'évaluation environnementale. A ce moment là, les autorités françaises pourront transmettre leurs remarques et observations, notamment quant aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation jugées nécessaires.

Par ailleurs, les autorités britanniques nous indiquent que leur législation relative aux évaluations environnementales des projets a été modifiée au 16 mai 2017 par l'entrée en vigueur du "Infrastructure Planning (Environmental Impact Assessment) Regulations 2017 (2017 Regulations)". Comme le pétitionnaire a déposé sa requête avant l'entrée en vigueur du nouveau texte, celle-ci demeure régie par les mesures antérieures "Infrastructure Planning (Environmental Impact Assessment) 2009 Regulations (as amended) (2009 Regulations)" .

Vous trouverez plus d'informations sur la procédure de consultation transfrontière (Planning Inspectorate's Advice Note 12) sur le site : <http://infrastructure.planninginspectorate.gov.uk/legislation-and-advice/advice-notes/>

Les autorités françaises ont jusqu'au 4 septembre 2017 pour indiquer si elles souhaitent ou non participer à cette consultation transfrontière. En cas de réponse positive, un nouveau délai sera fixé pour la réalisation de cette

participation.

Cette participation pourra prendre la forme de consultations d'autorités locales et / ou d'autorités ayant des compétences en matière d'environnement ainsi que d'une consultation du public si cela est jugé pertinent par le(s) préfet(s) concerné(s). En effet, l'article R. 122-10 du Code de l'environnement énonce que : " *II. Lorsqu'un autre Etat [...] saisit pour avis une autorité française d'un projet susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement en France, l'autorité saisie transmet le dossier au préfet de département concerné. Si le préfet ainsi saisi décide d'organiser une enquête publique, il convient d'un délai avec les autorités de l'Etat à l'origine de la saisine. Il communique les résultats de la consultation à l'Etat à l'origine de la saisine et en informe le ministre des affaires étrangères.* "

Concernant le calendrier d'élaboration de ce projet, les autorités britanniques ont indiqué que le pétitionnaire soumettrait ce projet à la "phase préalable d'« examen »" (application for a Development Consent Order), d'une durée de 6 mois, lors du premier trimestre 2018. Viendront ensuite les étapes ultérieures de la procédure de "recommandation" et de l'autorisation du projet.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre **souhait de participer ou non à la procédure d'autorisation** du projet "Norfolk Boreas Offshore Wind Farm" avant le **28 août 2017** afin que nous puissions répondre dans le délai imparti, faute de quoi nous serons réputés ne pas vouloir participer à la procédure.

Bien qu'ayant essayé d'être le plus exhaustif possible, il est possible que nous ayons oublié certains services dans la liste des destinataires. Nous vous remercions de bien vouloir leur transmettre l'information en nous mettant en copie.

Nous restons à votre disposition pour tout besoin d'information.

Bien cordialement,

Marie-Françoise FACON,
David CATOT
Corinne FRITSCH
Benoît RODRIGUES
Points focaux de la France pour la Convention d'Espoo et le Protocole de Kiev

Corinne Fritsch

Chargée de mission juridique évaluation environnementale, sport et tourisme
M.E.T.S - Ministère de la transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
Bureau de l'évaluation environnementale
Tél : 01.40.81.85.38
E-mail : corinne.fritsch@developpement-durable.gouv.fr

Nouvelle adresse pour les courriels relatifs à la Convention d'Espoo et au Protocole de Kiev : point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr

----- Message transféré -----

Sujet :Norfolk Boreas Offshore Wind Farm transboundary notification

Date :Fri, 21 Jul 2017 11:29:32 +0000

De :> Norfolk Boreas (par Internet, dépôt
prvs=037172f7b7=norfolkboreas@pins.gsi.gov.uk)
[<NorfolkBoreas@pins.gsi.gov.uk>](mailto:NorfolkBoreas@pins.gsi.gov.uk)

Répondre à :Norfolk Boreas [<NorfolkBoreas@pins.gsi.gov.uk>](mailto:NorfolkBoreas@pins.gsi.gov.uk)

Pour :'point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr'
[<point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr)

Dear Sir/Madam

Please find attached correspondence regarding transboundary notification for Norfolk Boreas Offshore Wind Farm.

Kind regards

Hannah

Hannah Pratt
Senior EIA and Land Rights Advisor
Major Applications and Plans
The Planning Inspectorate, 3D, Temple Quay House, Temple Quay,
Bristol, BS1 6PN

Direct Line: 0303 444 5001

Helpline: 0303 444 5000

Email: Hannah.pratt@pins.gsi.gov.uk

Web: <https://infrastructure.planninginspectorate.gov.uk/> (National Infrastructure Planning)

Web: www.gov.uk/government/organisations/planning-inspectorate (The Planning Inspectorate)

Twitter: [@PINSgov](https://twitter.com/PINSgov)

This communication does not constitute legal advice.

Please view our [Information Charter](#) before sending information to the Planning Inspectorate.

Correspondents should note that all communications to or from the Planning Inspectorate may be automatically logged, monitored and/or recorded for lawful purposes.

This email and any files transmitted with it are confidential and intended solely for the use of the individual or entity to whom they are addressed. If you have received this email in error please notify the system manager.

This footnote also confirms that this email message has been scanned by Websense Email Security Gateway for the presence of computer viruses.

This email has been scanned by the Symantec Email Security.cloud service.
For more information please visit <http://www.symanteccloud.com>
